

# CALCULATEUR DE FISCALITE DES DIVIDENDES

## GUIDE D'UTILISATION

Version : 1.0

Date : Septembre 2016

Auteur : Bertrand de [RevenusetDividendes.com](http://RevenusetDividendes.com)

## Table des matières

Introduction – Avertissement .....	3
Source – Aide – Assistance – Questions .....	4
Onglet « Données Fiscales » .....	5
Onglet « Simulateur PEA-CTO » .....	8
Onglet « Comparaison PEA-CTO » .....	12
Onglet « Graphique TMI ».....	13
Onglet « Mon Portefeuille » .....	14
Onglet « Mon IFU » .....	17
Onglet « Taux de Change » .....	18
Fonctions Avancées.....	19

## Introduction – Avertissement

Le calculateur de Fiscalité des Dividendes est une création exclusive du site RevenusEtDividendes.com. Il se présente sous la forme d'un fichier au format Excell.

Le présent document vise à fournir un guide d'utilisation de cet outil/logiciel.

C'est un outil de calcul et de simulation de la fiscalité des dividendes qui s'applique pour un résident fiscal français.

Les informations et les calculs fournis s'appuient sur les informations fournies par l'utilisateur et sur l'état de la législation fiscale à la date de rédaction de ce document.

Les calculs effectués ne prennent en compte **uniquement les calculs de fiscalité des dividendes, en dehors de toute autre fiscalité applicable (en particulier celle des plus-values).**

Deux cadres fiscaux sont pris en compte : celui d'un compte-titres ordinaire (CTO) et celui du PEA (Plan d'Epargne en Actions) ou PEA-PME.

Dans le cas du PEA, seuls sont pris en compte les calculs de fiscalité qui s'appliquent pour un PEA ouvert il y a plus de 5 ans (absence d'imposition des dividendes sur le revenu).

Il est bien précisé que les résultats du logiciel sont fournis à titre informatifs et ne sauraient dispenser les utilisateurs de leur responsabilité quant à leurs déclarations fiscales.

## Source – Aide – Assistance – Questions

Toutes les informations techniques et d'utilisation du logiciel sont disponibles à l'adresse internet suivante :

<http://www.revenusetdividendes.com/vos-questions-vos-avis-calculateur>

Sur cette page, vous pourrez, à tout moment :

- Trouver le guide d'utilisation en format vidéo
- Poser vos questions et voir celles des autres utilisateurs
- Donner votre avis sur le logiciel
- Contacter le Service Client ([contact@revenusetdividendes.com](mailto:contact@revenusetdividendes.com))
- Télécharger ce guide d'utilisation à jour des éventuelles modifications

Je vous invite à consulter cette page pour toute question et pour partager vos avis !

## Onglet « Données Fiscales »

« L'onglet » ou la « Feuille » nommée **MesDonneesFiscales** vous permet de configurer vos données personnelles de fiscalité.

Ces données serviront à calculer la fiscalité des dividendes qui s'appliquera dans votre cas particulier.

3 informations sont nécessaires à remplir :

### 1. Votre Taux Marginal d'Imposition

Votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) correspond à votre tranche maximum du barème d'imposition.

Il correspond à l'imposition des derniers euros gagnés. *Connaître son taux marginal d'imposition permet d'estimer quelle sera la fiscalisation de vos revenus de dividendes.*

Attention : votre Taux MARGINAL d'Imposition est différente de votre Taux MOYEN d'Imposition.

Votre Taux MARGINAL d'Imposition peut être calculé vous-mêmes en suivant ce lien : [http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=0&typePage=cpr02&docOid=documentstandard\\_6117](http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=0&typePage=cpr02&docOid=documentstandard_6117).

Mais, le plus simple, pour le calculer est d'utiliser le **simulateur des Impôts**, sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Simulateurs > "Calculez votre impôt".

Précision : connaître votre TMI ne sert à calculer votre impôt que dans le cas d'un compte-titres (pas dans le cas d'un PEA). Ainsi, si vous souhaitez effectuer des simulations uniquement dans le cadre d'un PEA, sachez que cette information ne sera pas prise en compte.

Les différents Taux Marginaux d'Imposition sont pré-remplis.

**Vous devez sélectionner le vôtre grâce au menu déroulant.**

## 2. L'acompte sur l'impôt de 21%

L'acompte sur impôt est appelé, dans le jargon des impôts, le « *prélèvement forfaitaire libératoire* ». C'est un acompte sur votre impôt sur le revenu directement payé à la source, au moment du versement des dividendes.

Précision : il ne s'applique que dans le cas d'un compte-titres (pas dans le cas d'un PEA). Ainsi, si vous souhaitez effectuer des simulations uniquement dans le cadre d'un PEA, sachez que cette information ne sera pas prise en compte.

Il est à payer uniquement par les contribuables ayant un « **revenu fiscal de référence** » inférieur à 50 000 € pour un célibataire (ou 75 000 € pour un couple).

Attention, par défaut, votre courtier appliquera ce « prélèvement forfaitaire libératoire » sur le versement de votre dividende (et ce, même si vous n'y êtes pas assujéti).

Si vous n'êtes pas redevable de cet impôt, il faut le signaler chaque année à votre courtier en ligne au moins 2 mois avant la fin de l'année pour que cette dispense s'applique sur l'année suivante. Pour cela, il faut remplir et envoyer en novembre de chaque année un formulaire de « dispense de prélèvement forfaitaire libératoire » à votre courtier. Je vous invite à voir mon article suivant pour plus de détails :

<http://bit.ly/2csTYXT>

Pour connaître votre "**revenu fiscal de référence**", reportez-vous à votre avis d'imposition de l'année précédente.

Attention : le "revenu fiscal de référence" est différent du "revenu imposable". Vérifiez bien votre avis d'imposition.

**Vous devez, dans le menu déroulant, choisir entre « OUI » ou « NON ».**

## 3. Votre Taux de PEA

Par défaut, le "taux de PEA" est de 15,5%.

Il correspond au taux qui s'applique pour tout PEA ouvert après 2012.

Dans le cas contraire, pour connaître votre taux, le plus simple est de demander à votre courtier.

Le taux que vous devez indiquer ici correspond au taux de prélèvements sociaux appliqués sur vos retraits. Ainsi, si vous retirez 1 000 € et que votre courtier vous déduit 120 € de votre retrait pour payer les prélèvements sociaux, le taux à indiquer est 12% (120 €/1 000 €).

**Vous devez entrer dans la case verte votre taux de PEA.**

## Onglet « Simulateur PEA-CTO »

« L'onglet » ou la « Feuille » nommée **SimulateurPEA\_CTO** vous permet de calculer la fiscalité d'un dividende d'action en fonction à la fois de vos données fiscales et des caractéristiques de l'action.

Il vise à vous permettre de calculer la fiscalité d'une action particulière selon que vous la possédez dans un compte-titres ordinaire (CTO) ou dans un PEA.

Les calculs de comparaison CTO/PEA s'appliquent uniquement dans la mesure où l'action est éligible au PEA (cas des actions européennes).

Les informations à remplir/configurer se situent en haut de la feuille de calcul :

### 1. Le montant brut du dividende

**Indiquez ici le montant brut du dividende versé, sans indication de monnaie.**

Ainsi, si vous possédez 100 actions d'une société qui verse un dividende de 0,60 €, indiquez le montant de 60 (sans unité monétaire).

De même si vous possédez, par exemple, 100 actions GlaxoSmithKline qui verse un dividende annuel de 0,8 £, indiquez 80.

### 2. Monnaie

**Indiquez ici, à l'aide du menu déroulant, la monnaie de votre dividende.**

### 3. Pays

**Indiquez ici, à l'aide du menu déroulant, le pays de la société qui verse le dividende.**

Cette information permet de calculer la retenue fiscale qui sera appliquée au moment du versement du dividende.

Les taux de retenue fiscale de chaque pays sont pré-configurés dans le calculateur.

### 4. Le dividende donne-t-il droit à l'abattement de 40% ?

La plupart des sociétés sont éligibles à cet abattement. C'est la raison il est configuré par défaut sur « OUI ».



Certaines sociétés ne sont normalement pas éligibles à l'abattement de 40%. En particulier, les foncières côtées françaises (SIIC) ou étrangères. Sont concernées aussi les sociétés d'investissements américaines (BDC). Il convient à chacun de se renseigner sur les éventuels exceptions.

**Vous devez, dans le menu déroulant, choisir entre « OUI » ou « NON ».**

## 5. Courtier

Comme indiqué dans mon article (voir : <http://bit.ly/2d5FtJa>), Binck applique une fiscalité spécifique et non conforme.

Vous pouvez simuler cette fiscalité en sélectionnant ici "Binck".

Sinon (ou si vous voulez faire une simulation), sélectionnez "Autre".

**Vous devez, dans le menu déroulant, choisir entre « Autre » ou « Binck ».**

### Précision 1 :

Dans le cas d'une action anglaise, le montant brut à indiquer est le montant versé par la société. Sachez que ce montant peut être différent de certains sites boursiers dans la mesure où la retenue fiscale anglaise (10%) est directement prélevée par la société « à la source », c'est-à-dire au moment du versement du dividende. Ainsi, le calculateur est configuré de telle sorte que la retenue fiscale anglaise est de 0%.

### Précision 2 :

Les taux de retenue fiscale de chaque pays sont pré-configurés dans le calculateur. Si vous souhaitez rajouter des pays et/ou modifier les taux de retenue fiscale, vous pouvez connaître la méthode pour le faire dans la partie « Fonctions avancées ».

En fonction des informations fournies précédemment (sur vos données fiscales et sur les caractéristiques de l'action qui verse un dividende), la partie « **Calcul Impôts** » vous fournit un calcul de la fiscalité de l'action en fonction du compte dans lequel est logé cette action (PEA ou CTO). Vous y trouverez le calcul :

### 1. Du montant du dividende versé

Il s'agit ici du calcul du dividende versé sur votre compte.

Dans le cas d'un PEA, le dividende versé correspond au dividende versé sur le compte PEA avant/hors retrait. Pour les actions françaises, ce montant est égal brut. Pour des actions étrangères, c'est le montant brut moins les éventuelles retenues fiscales (pour des actions anglaises –voir précision 1).

Dans le cas d'un CTO, le dividende versé correspond au dividende brut moins les prélèvements sociaux français, les retenues fiscales du pays et l'éventuel acompte sur impôt.

Ces calculs sont masqués, mais vous pouvez les afficher en affichant les lignes correspondantes.

Les calculs sont effectués en euros.

## 2. Total impôts

Cette ligne vous donne le montant total des impôts qui s'appliquent au dividende.

Dans le cas d'un PEA, le calcul correspond aux impôts lors d'un retrait. Il prend en compte à la fois les prélèvements sociaux tels que vous les avez indiqués dans l'onglet « Mes Données Fiscales » (c'est le « taux de PEA ») et les éventuelles retenues fiscales. Comme indiqué en « Introduction », il ne prend pas en compte les éventuelles impositions de plus-values (cas d'un PEA de moins de 5 ans).

Dans le cas d'un CTO, le calcul prend en compte l'ensemble des retenues sur dividendes versés (voir plus haut) ainsi que l'impôt sur le revenu.

Ces calculs sont masqués, mais vous pouvez les afficher en affichant les lignes correspondantes.

Les calculs sont effectués en euros.

## 3. Le dividende net

Le calcul du dividende net est la différence entre le dividende brut (en euros) et le Total des Impôts (en euros).

## 4. Impôt Revenu à Payer

Le calcul effectué n'est valable que dans un CTO.

Il présente le montant d'impôt sur le revenu généré par le versement du dividende en fonction des informations fiscales fournies dans l'onglet « Mes données fiscales ».

S'il apparaît en rouge sur fond rouge, cela signifie que vous êtes redevables d'un impôt sur le revenu sur le dividende.

S'il apparaît en vert sur fond vert (et en négatif), cela signifie que vous avez le droit à un crédit d'impôt sur ce dividende.

Pour plus d'informations sur ce point, je vous invite à consulter les articles suivants :

<http://bit.ly/2csTYXT>

<http://bit.ly/2dqiVS4>

## Onglet « Comparaison PEA-CTO »

« L'onglet » ou la « Feuille » nommée **ComparaisonPEA\_CTO** présente de manière synthétique et visuelle les calculs de la feuille **SimulateurPEA\_CTO**.

Il vous permet de visualiser rapidement et facilement les calculs de la feuille **SimulateurPEA\_CTO**.

Il ne nécessite aucune configuration.

Il présente la comparaison de la fiscalité d'un dividende d'une action selon le compte utilisé (CTO ou PEA), à savoir :

- Le dividende brut (en euros)
- Le dividende versé (en euros)
- Le montant total des impôts (en euros)
- Le dividende net (en euros) après tous les impôts.

Cette comparaison n'est valable que dans la mesure où l'action ainsi analysée est bien éligible au PEA.

## Onglet « Graphique TMI »

« L'onglet » ou la « Feuille » nommée **GraphiqueTMI** vise à simuler la fiscalité d'un dividende d'actions tel que défini dans la feuille **SimulateurPEA\_CTO** selon différents taux marginaux d'imposition.

Cette simulation n'est valable que dans un compte-titres ordinaire (CTO).

Le graphique offre une vision synthétique de la fiscalité d'un dividende d'action tel que configuré dans la feuille **SimulateurPEA\_CTO**, à savoir :

- Le dividende brut (en euros)
- Le dividende versé (en euros)
- Le montant total des impôts (en euros)
- Le dividende net (en euros) après tous les impôts.

Ce graphique vise, en particulier, à fournir des informations de simulation de fiscalité en cas de changement de tranche de taux d'impôt marginal qui pourrait survenir dans le cas d'un investissement dans les actions à dividendes.

## Onglet « Mon Portefeuille »

« L'onglet » ou la « Feuille » nommée **MonPortefeuille** vise à simuler/calculer la fiscalité d'un portefeuille d'actions.

Vous pouvez simuler/calculer la fiscalité d'un portefeuille d'actions logées dans un compte-titre ordinaire (CTO) et/ou PEA.

Pour cela, vous devez remplir/configurer les caractéristiques de chaque action de votre portefeuille (ou de celles que vous voulez simuler), à savoir les colonnes suivantes :

### 1. Action

**Dans cette colonne, entrez le nom de l'action (à remplir).**

### 2. Compte

Indiquez ici si vous possédez les actions dans un CTO ou dans PEA.

**Vous devez, dans le menu déroulant, choisir entre « CTO » (compte-titres ordinaire) ou « PEA ».**

### 3. Courtier

Pour plus d'information sur le sujet, voir les indications ci-dessus dans l'explication de l'onglet « Calculateur CTO-PEA ».

**Vous devez, dans le menu déroulant, choisir entre « Autre » ou « Binck ».**

### 4. Pays

Cette information permet de calculer la retenue fiscale qui sera appliquée au moment du versement du dividende.

Les taux de retenue fiscale de chaque pays sont pré-configurés dans le calculateur.

**Indiquez ici, à l'aide du menu déroulant, le pays de la société qui verse le dividende.**

### 5. Monnaie

**Indiquez ici, à l'aide du menu déroulant, la monnaie du dividende de l'action.**

## 6. Droit à l'abattement de 40% ?

La plupart des sociétés sont éligibles à cet abattement. C'est la raison il est configuré par défaut sur « OUI ».

Certaines sociétés ne sont normalement pas éligibles à l'abattement de 40%. En particulier, les foncières côtées françaises (SIIC) ou étrangères. Sont concernées aussi les sociétés d'investissements américaines (BDC). Il convient à chacun de se renseigner sur les éventuels exceptions.

**Vous devez, dans le menu déroulant, choisir, pour chaque action, entre « OUI » ou « NON ».**

## 7. Nbre

Indiquez dans cette colonne le nombre d'actions que vous possédez.

## 8. Montant brut du dividende

**Indiquez ici le montant brut du dividende versé, sans indication de monnaie.**

Ainsi, si vous possédez 100 actions d'une société qui verse un dividende de 0,60 €, indiquez le montant de 60 (sans unité monétaire).

De même si vous possédez, par exemple, 100 actions GlaxoSmithKline qui verse un dividende annuel de 0,8 £, indiquez 80.

Une fois ces informations fournies, le calculateur remplira son rôle, à savoir calculera automatiquement, action par action et pour l'ensemble des actions de votre portefeuille :

- Le dividende brut (en euros)
- Le dividende versé (en euros)
- Le montant total des impôts (en euros)
- Le dividende net (en euros) après tous les impôts.

Vous aurez ainsi une vision globale de la fiscalité de votre portefeuille.

Précision 1 :

La feuille est verrouillée de telle sorte que vous ne fassiez pas d'erreur dans l'entrée de vos données et que vous ne puissiez pas modifier les cellules de calcul.

Ainsi, le nombre de lignes disponibles est limité à 25 actions.

Si vous souhaitez augmenter ce nombre de lignes, suivez la procédure indiquée dans la partie « Fonctions Avancées » (voir plus loin). Dans ce cas, veillez à ajouter les lignes au-dessus de la ligne 25 et non entre la ligne 25 et 26 car les totaux ne seront pas pris en compte et les calculs dans l'onglet « Mon IFU » ne seront plus valables.

Précision 2 :

Dans le cas d'une action anglaise, le montant brut à indiquer est le montant versé par la société. Sachez que ce montant peut être différent de certains sites boursiers dans la mesure où la retenue fiscale anglaise (10%) est directement prélevée par la société « à la source », c'est-à-dire au moment du versement du dividende. Ainsi, le calculateur est configuré de telle sorte que la retenue fiscale anglaise est de 0%.



## Onglet « Mon IFU »

« L'onglet » ou la « Feuille » nommée **MonIFU** est une simulation d'une feuille de déclaration d'impôts sur la base du portefeuille d'action tel que configuré/rempli dans la feuille **MonPortefeuille** et dans la feuille **MesDonneesFiscales**.

Il ne nécessite aucune configuration, son remplissage se fait automatiquement sur la base des informations fournies dans la feuille **MonPortefeuille** et dans la feuille **MesDonneesFiscales**.

Il concerne uniquement les actions dans un compte-titres ordinaires (CTO).

Attention, cette information est fournie à titre indicatif. Le montant des dividendes perçus et effectivement versés peuvent varier, notamment, pour les actions étrangères, en raison du taux de change pris en compte par votre courtier. Cette feuille est donc fournie à titre indicatif et ne saurait remplacer les éléments fournis par votre courtier pour remplir votre déclaration d'impôt.

Il permet néanmoins de faire une simulation la plus juste possible en fonction des informations fournies.

## Onglet « Taux de Change »

« L'onglet » ou la « Feuille » nommée **TauxChange** permet de calculer les montants en euros du Calculateur de Fiscalité des Dividendes.

S'il est pré-rempli avec des valeurs, une actualisation est nécessaire pour tenir compte des variations de taux de change au moment d'effectuer les calculs/simulation.

Pour ce faire, en face de la monnaie choisie, cliquez sur le lien fourni. Il vous redirigera vers une page internet de Google Finance qui vous fournira le taux de change en temps réel.

Il vous suffit alors de reprendre (recopier) le taux indiqué dans la colonne correspond à la monnaie choisie.

## Fonctions Avancées

Les informations fournies vous permettent de modifier le fichier Excell du calculateur pour l'adapter à vos besoins.

Il est déconseillé de faire des modifications au fichier si vous n'êtes pas « expert » en informatique ou Excell. Cela risque de créer des erreurs dans le fichier.

Néanmoins, les éléments à prendre en compte pour toute modification sont les suivants :

Le calcul de la retenue à la source est effectué à partir d'une feuille masquée. Si vous souhaitez modifier les taux pris en compte pour un pays spécifique, vous pouvez le faire en le modifiant dans la feuille nommée « **RetenueFiscale** ». Pour cela, dans l'onglet *Accueil*, dans le groupe *Cellules*, cliquez sur *Format*. Sous *Visibilité*, cliquez sur *Masquer & afficher*, puis cliquez sur *Afficher la feuille*. Dans la zone *Afficher la feuille*, double-cliquez sur le nom de la feuille « *RetenueFiscale* » pour l'afficher et/ou la modifier

Le fichier est verrouillé pour ne pas modifier les aspects importants. Pour ceux qui veulent le déverrouiller, le code de déverrouillage est : « **dividende** » (sans les guillemets).